



MESSAGE DU MAIRE

DISCOURS DU MAIRE

Rapport sur la situation financière de la municipalité de Saint-Pacôme.

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,
Chers concitoyens et concitoyennes de Saint-Pacôme,

Afin de satisfaire aux directives du Ministère des Affaires Municipales, en vertu de la loi et selon l'article 955 du code municipal, je me dois de vous faire un rapport sur la situation financière de la municipalité avant le dépôt du budget de l'année 2011.

Rapport financier 2009

Recettes :	2 302 658,00 \$
Dépenses :	2 282 506,00 \$
Résultat avant affectation :	112 860,00 \$
Résultat net :	20 152,00 \$

Pour un surplus accumulé au 31 décembre 2009 de 49 674,00 \$

La dette à long terme de la municipalité au 31 décembre 2009 est de 4 522 796,00 \$ qui est la partie à la charge des contribuables tandis que la part des gouvernements est de 2 145 573,00 \$.

Rapport du vérificateur

Le dernier rapport du vérificateur mentionne que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la municipalité de Saint-Pacôme

Programme triennal des dépenses et immobilisations qui se répartissent comme suit :

ANNÉES FINANCIÈRES	2010	2011	2012
Total des dépenses anticipées	700 000 \$	400 000. \$	350 000. \$

Au niveau des immobilisations au budget 2010, il était prévu les travaux suivants :

- Réfection du rang de la Canelle.
- Pavage de la rue Plourde.
- Aménagement d'une nouvelle bibliothèque.
- Construction d'un réservoir d'eau potable pour répondre aux besoins municipaux et service incendie.
- Réfection de la rue de la Pruchière (pluvial et structure de rue).
- Aménagement au belvédère.

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL LE MARDI 7 DÉCEMBRE 2010 À 20H00

Principales réalisations 2010 :

- Réfection du rang de la Canelle.
- Réfection de la rue de la Pruchière (pluvial et structure de rue).
- Achat d'un bâtiment pour la relocalisation de la bibliothèque et l'aménagement.
- Pavage de la rue Plourde.
- Réaménagement du local des jeunes (à venir).
- Réaménagement du local des fermières (à venir).

Orientations pour le prochain programme triennal d'immobilisations :

- Prolongement des services d'aqueduc et d'égout, rue de la Pruchière.
- Fenestration de l'édifice municipal.
- Remplacement des fournaies de l'édifice municipal.
- Agrandissement de la zone industrielle (dézonage).
- Prolongement des services d'aqueduc et d'égout, pavage et bordures, rue Meunier.
- Pavage rue Martin, Chamberland et Michaud.
- Prolongement d'aqueduc, égout et pluviale rue Garneau pour un nouveau développement résidentiel.
- Prolongement de la rue Ouellet.

Résultat anticipé de l'exercice financier 2010

Le budget 2010 prévoyait des revenus et des dépenses équilibrés de l'ordre de 1 980 759,00 \$. Après 10 mois d'opérations, nous pouvons affirmer que nous avons administré selon les disponibilités budgétaires et qu'aucun déficit n'est actuellement anticipé.

Rémunération des élus

En vertu de l'article 11 de la loi sur le traitement des élus(e)s municipaux, le présent rapport doit faire état du traitement des élu(e)s municipaux de la municipalité de Saint-Pacôme.

En voici donc les détails pour l'année 2010.

	Rémunération du maire :	Rémunération des conseillers :
Salaire régulier :	7 221,75 \$	2 407,25 \$
All. non imposable :	2 407,25 \$	802,42 \$

Orientations pour le budget 2011

Pour le prochain budget, le conseil municipal va étudier les diverses demandes et besoins des citoyens afin d'établir les principales priorités à court, moyen et long terme.

Malgré les contraintes budgétaires, il nous faut continuer à faire le nécessaire pour maintenir et améliorer le développement de notre municipalité, nous assurer d'une bonne qualité de vie des citoyens, jeunes et moins jeunes, tout en travaillant à avoir un taux de taxation acceptable pour l'ensemble de la population.

La priorité no 1 est la qualité des services offerts à la population. Pour ce faire, les élus prendront les décisions nécessaires en collaboration avec les employés dans le but d'améliorer le service aux citoyens et l'efficacité au travail. Pour ce qui est des projets en marche et à venir, je vous en énumère quelques-uns qui auront une attention très particulière en 2011 :

- 1° En administration, nous donnerons une information adéquate sur les coûts rattachés aux différents services. Promouvoir le paiement des taxes dans les délais prévus soit au bureau municipal, à la Caisse populaire, aux guichets automatiques ainsi que par internet. Bien entendu, nous devons refaire des surplus à partir des économies dans chaque département, et cela dans les plus brefs délais pour améliorer la marge de manœuvre de la municipalité. L'objectif pour les 4 prochaines années c'est de diminuer la dette globale des citoyens sans nuire à notre développement. Beaucoup de choses ont été réalisées, mais il en reste encore beaucoup à faire pour rattraper le retard et s'assurer de notre développement.
- 2° En sécurité publique, nous devons actualiser notre plan de mesures d'urgence et nous informerons la population sur son contenu en général et nous inviterons les gens intéressés à faire partie de différents comités. Nous verrons à la mise en œuvre du plan de couverture du schéma de couverture de risque de la MRC de Kamouraska. Nous verrons à nous ajuster avec la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest à la mise en œuvre de ce schéma pour s'assurer d'une protection adéquate de tous les citoyens sur notre territoire. Nous procéderons si possible à la construction d'un réservoir d'eau potable pour répondre aux nouvelles normes et nous assurer d'avoir les quantités d'eau nécessaires pour répondre aux besoins de notre développement et de protection incendie. Nous procéderons à la codification de chaque borne-fontaine pour répondre aux exigences du schéma de couverture de risque et du Ministère de la Sécurité publique. Un nouveau camion-citerne de 2 500 gallons sera acquis par la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest et sera localisé dans la caserne Saint-Pacôme / Saint-Gabriel.
- 3° Nous voulons terminer en 2011 une partie des travaux déjà débutés en 2010 de la rue de la Pruchière, rue Galarneau et Nord du Rocher. Des travaux de pavage sont prévus sur certaines rues de la municipalité. Nous débuterons en 2011 la réfection du Rang 4 et l'amélioration de la Côte de la Montagne

- 4° Pour l'hygiène du milieu, nous poursuivons le dossier des égouts sanitaires sur la rue nord du Rocher ainsi que celui des résidences isolées (Q2R8). Au niveau des matières résiduelles, nous vous invitons à continuer votre bon travail au niveau du recyclage puisque les nouvelles obligations gouvernementales vont nous obliger à diminuer de 65% les quantités de matières expédiées au site d'enfouissement. Considérant que nous devons envoyer nos déchets au site d'enfouissement de Rivière-du-Loup, nous étudions présentement les possibilités pour la collecte à trois voies afin de diminuer nos transports à Rivière-du-Loup. Nous allons aussi étudier la possibilité de s'unir avec d'autres municipalités pour diminuer les coûts de récupération des matières résiduelles et de la récupération.
- 5° Suite à l'étude sur le potentiel et le développement récréotouristique de Saint-Pacôme, la Municipalité a mis en place des règlements pour préserver notre patrimoine bâti (P.I.A.). Nous continuerons de travailler avec les différents intervenants pour nous assurer d'un développement harmonieux. La municipalité veut aussi répondre à la demande de beaucoup de citoyens pour avoir une passerelle pour circuler en remplacement du pont Hudon, ce qui serait très apprécié par l'ensemble des marcheurs et de la population. Avec le nouveau Pacte rural, le comité de développement jouera un grand rôle au sein de notre communauté. Aménagement de parc et amélioration au niveau de nos infrastructures récréatives.
- 6° En loisirs et culture, votre conseil municipal veut répondre aux besoins des jeunes, des adolescents et des aînés. Nous allons continuer à entretenir et améliorer les installations existantes, mais nous comptons sur vous pour organiser des activités en utilisant au maximum les installations existantes. Surveillez et intéressez-vous aux installations que vous avez dans votre municipalité, elles sont là pour vous. Je vous invite à aller voir le Parc École (collaboration de plusieurs partenaires et bénévoles). La Municipalité et ses citoyens seront invités à contribuer en 2011 par leur présence et leur implication au 160^{ième} anniversaire de la Municipalité, au 50^{ième} anniversaire du Centre de ski, au 40^{ième} anniversaire du Centre D'Anjou, au 35^{ième} anniversaire du Club des 50 et plus et au 10^{ième} anniversaire du Prix Saint-Pacôme du Roman Policier.
- 7° Nous suivons étroitement notre service de la dette pour, si possible, la diminuer le plus rapidement en respectant la capacité de payer des contribuables. Nous voulons garder notre ratio d'endettement par rapport à notre budget d'opération dans la moyenne provinciale. Considérant que nous venons de faire de gros travaux, il est normal et primordial d'en faire un bon suivi et d'aller chercher les meilleurs taux d'intérêt possible pour les emprunts.
- 8° Conformément à l'article 955 du code municipal, voici la liste annuelle des contrats de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000. \$

BPR Groupe-Conseil	Ingénierie	106 536,31 \$
Transport Pierre Dionne	Déneigement	104 520,88 \$
Transport Pierre Dionne	Travaux routiers	414 012,54 \$
Construction BML	Pavage	32 365,08 \$
Mutuelle des Municipalités	Assurances	25 956,00 \$
Ville de Rivière-du-Loup	Site d'enfouissement	38 097,40 \$
Régie intermuni. Incendie Kam. ouest	Quote-part	75 736,42 \$
MRC Kamouraska	Quote-part	119 367,38 \$
Clément Lizotte	Contrat vidanges et récup	88 475,47 \$
Construction Dumais & Pelletier	Travaux bibliothèque	86 764,27 \$
Mobiliers de bureau MBH	Ameublement biblio.	46 237,27 \$
Construction Jean-Paul Landry inc.	Travaux rue Plourde	200 073,91 \$
Ministère de la Sécurité publique	Sûreté du Québec	84 772,00 \$

- 9° En conclusion, nous allons continuer de gérer de façon consciencieuse dans le cadre d'un développement durable pour nous assurer de la qualité des services offerts à la population. En 2008, suite à de grandes négociations, nous nous sommes assurés de la survie de la Station Plein Air pour les prochaines années avec la collaboration des 17 municipalités de Kamouraska, de la MRC de Kamouraska, du regroupement des Caisses Desjardins, de la Caisse populaire de la rivière Ouelle, du CLD, de la S.A.D.C. et du Député et ministre, M. Claude Béchar. En 2010, nous travaillons à un projet réaliste pour assurer la pérennité de la Station et pour qu'elle s'autofinance le plus possible.

En plus de ces réalisations en 2011, ce qui m'importe le plus, c'est la perception qu'ont les citoyens envers les élus municipaux. Les élus sont des citoyens qui ont des vies privées et qui travaillent avec cœur au développement de leur municipalité, et ce, dans le meilleur intérêt des citoyens. Les dossiers sont de plus en plus complexes et dans certains cas, l'appui de certains intervenants est nécessaire pour assurer leur conformité. Je tiens à dire MERCI aux élus pour leur travail et remercier la collaboration des employés qui contribuent à faire de notre village ce qu'il est, qu'il soit propre et accueillant pour ceux qui y demeurent et qui viennent nous visiter. C'est important que les citoyens participent aux assemblées publiques convoquées par le conseil et le comité de développement pour connaître vos opinions et pour mieux orienter les décisions du conseil municipal. D'ailleurs, les résultats de la consultation sur la politique familiale amis des aînés devraient vous être divulgués avant la fin de l'année 2010.

Le maire de Saint-Pacôme de Kamouraska
Gervais Lévesque

LES HABITATIONS SAINT-PACÔME

RÉSIDENCE DU LYS D'ARGENT
18, RUE MARTIN, SAINT-PACÔME (QUÉBEC) G0L 3X0
418-852-2525

RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES AUTONOMES ET SEMI-AUTONOMES



À louer immédiatement un logement de 3 ½ situé au rez-de-chaussée incluant les services suivants : 2 repas par jour (dîner et souper), collation en après-midi. Service de buanderie et d'entretien ménager, électricité, service de câblodistribution, système de surveillance électronique (près du lit et dans la salle de bain). Interphone à l'entrée du logement.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec : Mme Suzanne Dubé, gestionnaire au numéro suivant : 418-852-2525.

JOURNÉE PORTES OUVERTES

**LES HABITATIONS SAINT-PACÔME
RÉSIDENCE DU LYS D'ARGENT**

vous invite

à sa JOURNÉE PORTES OUVERTES

LE DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2010

de 14 h à 16h

**RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES AUTONOMES
ET SEMI-AUTONOMES**

BIENVENUE À TOUS

IL NOUS FERA PLAISIR DE VOUS RENCONTRER

18, RUE MARTIN, SAINT-PACÔME 418 852-2525

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunions des 5, 12 et 26 octobre 2010

311.10.10 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance régulière du 5 octobre 2010 soit accepté tel que présenté.

312.10.10 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2010

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2010 soit adopté tel que présenté.

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 57 AFIN DE PERMETTRE LES GARAGES TEMPORAIRES UNIQUEMENT DU 1ER NOVEMBRE AU 30 AVRIL DANS LES COURS LATÉRALES ET ARRIÈRES

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Sylvain Dubé qu'à une prochaine réunion un projet de règlement (avec dispense de lecture) sera présenté pour adoption visant à modifier le règlement de zonage numéro 57 afin de permettre les garages temporaires uniquement du 1^{er} novembre au 30 avril dans les cours latérales et arrière.

314.10.10 AUTORISER LE COMITÉ DE SÉLECTION À PROCÉDER À L'ENGAGEMENT DE L'AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE des entrevues et des tests seront passés pour le poste d'agent(e) de développement le mercredi 6 octobre prochain ;

ATTENDU QUE le comité devra arrêter son choix sur la personne s'étant le plus qualifiée ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à la majorité des membres présents que la décision finale pour l'embauche d'un(e) agent(e) de développement soit prise lors d'une réunion spéciale du Conseil municipal..

315.10.10 EMPRUNT TEMPORAIRE RANG DE LA CANELLE – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA RIVIÈRE OUELLE

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil autorise le directeur général, M. Frederick Lee, à contracter un emprunt temporaire à la Caisse populaire Desjardins de la rivière Ouelle au montant de un million sept cent soixante-dix mille cent soixante-dix-sept dollars (1 770 177 \$) pour une durée maximale de un (1) an au taux préférentiel plus 0.5% dans le dossier de réfection du rang de la Canelle, règlement 257.

316.10.10 TRANSPORT PIERRE DIONNE - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 - PROJET DE RÉFECTION DU RANG DE LA CANELLE

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de recommander le paiement du décompte progressif numéro deux (2) pour les travaux effectués en date du 27 septembre 2010 dans le projet de réfection du rang de la Canelle au montant de trois cent deux mille sept cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-seize cents (302 719.96\$).

317.10.10 LA TABLE DES PRÉFETS PREND ACTION POUR MAINTENIR LE DÉCOUPAGE ÉLECTORAL ACTUEL DANS LE BAS-SAINT-LAURENT, LA GASPÉSIE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

ATTENDU QUE le Directeur général des Élections a soumis son rapport sur la carte électorale les 14 et 15 septembre dernier à la Commission de la représentation électorale et qu'il a signifié clairement que des comtés du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et Chaudière-Appalaches disparaîtront ;

ATTENDU QU'il est inacceptable que les comtés en région disparaissent, tel que prévu à la nouvelle carte électorale ;

ATTENDU QUE les MRC des comtés en région partagent les mêmes réalités et doivent relever des défis similaires tels que la décroissance démographique, l'exode des jeunes, l'accessibilité à des services de proximité, l'occupation dynamique du territoire, l'économie basée sur les ressources naturelles, etc. soit autant de caractéristiques qui nous confèrent une identité commune ;

ATTENDU QUE la proposition du directeur général des élections aurait des impacts importants sur nos communautés rurales, tels que :

- la disparition des régions rurales au

profit des centres urbains ;

- la fragilisation de l'organisation du territoire et la diminution de l'accessibilité à divers services de proximité ;
- la perte d'accessibilité à son député occasionnée par un plus grand nombre de municipalités et une plus grande distance à parcourir ;
- la diminution du poids politique des régions rurales ;
- la perte du sentiment d'appartenance et remise en question de l'identité même des citoyens des communautés rurales ;
- l'isolement du monde rural et sentiment intense d'assimilation aux régions urbaines ;
- l'incompatibilité avec la volonté du gouvernement québécois de développer une véritable politique de l'occupation dynamique du territoire (Politique nationale de la ruralité) ;
- La diminution de la représentativité des régions à l'Assemblée nationale par la réduction de son nombre de députés ;
- La possibilité de perdre, pour certaines, le statut de région ressource ;

ATTENDU QU'il en va de la représentation et du poids politique du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de Chaudière-Appalaches et de toutes les régions du Québec. Par exemple, le retrait de deux circonscriptions en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent réduirait le poids politique de 25% et la représentation de ces deux régions à l'Assemblée nationale, en plus de perdre l'accessibilité au député ;

ATTENDU QUE les problématiques de distance et de dispersion doivent être prises en compte et non seulement le critère démographique ;

ATTENDU QUE le projet présenté à l'Assemblée nationale en novembre 2009 proposait notamment une modification des critères et de la méthode utilisée pour la délimitation des circonscriptions électorales, l'attribution d'un nombre minimal de sièges par région et la garantie du respect des régions administratives ;

ATTENDU QUE les préfets considèrent toujours ce scénario comme étant le meilleur ;

ATTENDU QUE le projet reçoit l'appui officiel de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) ;

ATTENDU QUE les préfets Serge Fortin au Témiscouata et Yvon Soucy au Kamouraska

ont lancé la semaine dernière un véritable cri du cœur à tous les députéEs de l'Assemblée nationale ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme appuie la Coalition pour le maintien des comtés en région, qui prend action pour maintenir les comtés du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de Chaudière-Appalaches dans leur découpage actuel et mandate M. Serge Fortin, président de la Coalition pour le maintien des comtés en région afin de prendre les dispositions nécessaires pour donner suite à la présente.

318.10.10 ANALYSE DES SOUMISSIONS POUR LA LOCATION DU PHOTOCOPIEUR

ATTENDU QUE le copieur de marque Xérox ne convient plus aux exigences administratives de la Municipalité de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme cherche toujours à réduire ses dépenses ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme accepte la soumission de Kopilab pour un montant mensuel de deux cent quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-deux cents (281.82 \$) plus taxes pour la location d'un photocopieur plus les charges variables applicables.

319.10.10 STATION PLEIN AIR SAINT-PACÔME – TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE le compte de taxes de la Station plein air de Saint-Pacôme affiche un retard ;

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que les procédures normales de perception des comptes soient maintenues dans ce dossier.

320.10.10 MISE À JOUR DE L'ENTENTE AVEC LE CENTRE D'APPEL D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ)

ATTENDU QUE le 30 septembre 2009 notre municipalité adoptait le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la mise en place de cette nouvelle taxation, en remplacement de l'ancien financement basé sur des redevances, nécessite la mise à jour des contrats 9-1-1 actuellement en vigueur entre les municipalités et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Frédérick Lee, directeur général, et M. Gervais Lévesque, maire, à signer le contrat entre le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec(CAUREQ) et la Municipalité de Saint-Pacôme.

321.10.10 AUTORISATION DE SIGNATURE – MME LAURIE DIONNE, COORDONNATRICE DU LOCAL DES JEUNES

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Laurie Dionne, coordonnatrice du local des jeunes, et M. Frédérick Lee, directeur général, soient désignés comme signataires à la Caisse populaire de la rivière Ouelle pour le compte du local des jeunes.

322.10.10 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME DENISE LAPOINTE ET M. SÉBASTIEN RUEST

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Denise Lapointe et M. Sébastien Ruest ont pris possession de leur propriété sise au 38 Côte Norbert le 1^{er} novembre 2009;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Denise Lapointe et M. Sébastien Ruest au programme Pacômien d'accès à la propriété.

323.10.10 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME LINDA DUMAIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Linda Dumais a pris possession de la résidence sise au 172, rue du Faubourg le 29 septembre 2010;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Linda Dumais au programme Pacômien d'accès à la propriété.

324.10.10 PLAQUE

COMMÉMORATIVE DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MATHILDE-MASSÉ

ATTENDU QUE conformément au programme des investissements publics, les promoteurs ayant bénéficié d'une subvention pour des travaux sur un équipement culturel ou un édifice religieux sont tenus de produire et d'installer une plaque permanente d'identification en français attestant de la participation financière du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine au projet;

ATTENDU QUE les conventions relatives aux équipements culturels stipulent en effet que la contractante s'engage à produire selon les spécifications de la ministre et à installer dans le hall d'entrée ou dans un endroit généralement accessible au public et à entretenir une plaque permanente d'identification de l'équipement culturel;

ATTENDU QUE dans le but d'assurer l'uniformité des plaques, tant en ce qui concerne leur fabrication et leur installation que les textes qui y figurent, la Direction des communications a établi des règles;

ATTENDU QUE la plaque devra être en granit noir cambrien et porter la signature gouvernementale (Québec-Drapeau) au bas, soit au centre, soit à droite, conformément au Programme d'identification visuelle (PIV);

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Elzéar Beaulieu et fils de Sainte-Hélène au montant de sept cent quatre-vingt-quinze dollars (795,00 \$) taxes en sus et d'un montant de cinquante dollars (50,00 \$) taxes en sus à Studio Sigma de Saint-Pacôme pour le montage.

325.10.10 CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION ANNUELLE ESCADRON 761 RÉGION DU KAMOURASKA

ATTENDU QUE l'Escadron 761 des cadets de l'air de la région du Kamouraska tient sa campagne de souscription annuelle;

ATTENDU QUE l'Escadron 761 des cadets de l'air accueille des jeunes de 12 à 18 ans et est supporté par une équipe de formateurs expérimentés;

ATTENDU QUE grâce au soutien communautaire, nos jeunes cadets peuvent avoir des activités formatrices stimulantes et des loisirs intéressants et rassembleurs;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de nous impliquer financièrement pour l'Escadron 761 des cadets de l'air de la région du Kamouraska pour un montant de trente-cinq dollars (35,00 \$).

326.10.10 FONDATION DE L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME DE

FATIMA – SOUPER BÉNÉFICE 2010

ATTENDU QUE la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame de Fatima tient son souper annuel bénéfice le 13 novembre prochain;

ATTENDU QUE ce souper revêt une grande importance dans la réalisation des missions de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame de Fatima;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme achète deux (2) billets pour le souper-bénéfice de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame de Fatima au coût de quatre-vingt-dix dollars (90,00 \$) par personne.

327.10.10 COALITION QUÉBÉCOIS POUR LE CONTRÔLE DU TABAC – DEMANDE D'APPUI

ATTENDU QUE la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a pour but de susciter les appuis nécessaires pour que les gouvernements adoptent et appliquent des mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences;

ATTENDU QUE le tabac est un produit mortel qui cause un très large éventail de maladies;

ATTENDU QUE chaque année, plus de 10 000 Québécois décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac;

ATTENDU QUE la fumée secondaire est dommageable pour la santé;

ATTENDU QUE la nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale raison pour laquelle les gens continuent de fumer;

ATTENDU QUE le tabac serait interdit si on tentait de l'introduire sur le marché aujourd'hui;

ATTENDU QUE le tabagisme est une épidémie industrielle;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme endosse la plate-forme de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac comme nous l'avons déjà fait le 11 octobre 1996.

328.10.10 RÉUNION DE TRAVAIL

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une réunion de travail se tienne le mardi 12 octobre prochain.

329.10.10 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h45.

330.10.10 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 octobre 2010 soit accepté tel que présenté.

334.10.10 ENGAGEMENT DE L'AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE trois candidates ont été rencontrées pour des tests et des entrevues pour le poste d'agent de développement;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont été unanimes suite aux résultats des tests et de l'entrevue de Mme Mathilde C. Loiselle;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédéric Lee et le maire, M. Gervais Lévesque, à procéder à l'engagement de Mme Mathilde C. Loiselle à titre d'agent de développement et de signer le contrat d'engagement selon les conditions salariales entendues incluant une période de probation de quatre-vingt-dix jours (90).

332.10.10 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 16h35.

333.10.10 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 octobre 2010 soit accepté tel que présenté.

334.10.10 PARC DE LA SOLIDARITÉ – COMPTE RENDU ET PAIEMENT

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédéric Lee, à procéder au paiement de la facture de Mme Hélène Dore, portant le numéro 432310, au montant de cinq mille deux cent vingt-huit dollars et six cents (5 228,06 \$) taxes incluses, pour les travaux paysagers effectués au parc de la Solidarité.

335.10.10 CINÉMATHON DU CLUB OPTIMISTE – PARTICIPATION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Saint-Pacôme nous présente une demande de contribution pour la tenue du 15e Cinémathon le 14 novembre prochain à 14h00 ;

ATTENDU QUE les profits de cette activité seront versés à la Fondation des étoiles lors de la journée des étoiles qui se tiendra le 5 décembre prochain ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter trois (3) paires de billets en guise de prix de participation à donner lors du Cinémathon du

Club Optimiste de Saint-Pacôme, pour un montant total d'environ soixante dollars (60,00 \$).

336.10.10 DÉFI MARYLISE-LÉVESQUE – PARTICIPATION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la 4e édition du Défi Marylise-Lévesque a eu lieu le 12 septembre dernier ;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme participe financièrement au Défi Marylise-Lévesque pour un montant de deux cent cinquante dollars (250,00 \$).

337.10.10 REMPLACEMENT DES PORTES DE GARAGE DE LA CASERNE INCENDIE

ATTENDU QUE deux (2) portes de garage de la caserne incendie doivent être remplacées ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel est copropriétaire de la caserne incendie avec la Municipalité de Saint-Pacôme ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de demander l'accord de la Municipalité de Saint-Gabriel pour aller en soumission pour le remplacement de deux (2) portes de garage de la caserne incendie.

338.10.10 RÉOLUTION – OPPOSITION AU NUCLÉAIRE

ATTENDU QUE les différentes étapes menant à la production de l'énergie électronucléaire, ainsi que la gestion des déchets radioactifs que celle-ci génère, comportent des risques ayant des conséquences irréversibles sur les écosystèmes naturels et sur la santé des humains ;

ATTENDU QUE l'exploration, l'exploitation et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et conduisent à la prolifération des armes nucléaires ;

ATTENDU QUE l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années ;

ATTENDU QUE les dérivés de l'uranium produits par les réacteurs nucléaires facilitent la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains ;

ATTENDU QU'un accident ou une attaque terroriste à Gentilly-2 pourrait mener à une

fusion du cœur du réacteur et/ou à un déversement de déchets radioactifs, ce qui rendrait inhabitable pour des décennies une partie importante du territoire du Québec et en ruinerait l'économie ;

ATTENDU QUE la poursuite de la production d'électricité à G-2 ajouterait chaque année une centaine de tonnes de déchets hautement radioactifs aux 2 500 tonnes actuellement entreposées sur le site alors qu'aucun pays n'a, à ce jour, trouvé de solution durable pour en assurer la gestion ;

ATTENDU QUE la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent ; et que la SGDN sollicite toute municipalité québécoise désireuse de recevoir lesdits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature ;

ATTENDU² QUE le fait que le Canada, premier exportateur mondial d'uranium et membre du Global Nuclear Energy Partnership avec ses partenaires Australiens, Russes, Américains et Français, a participé à des discussions internationales où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients ;

ATTENDU QU'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008 ;

ATTENDU QUE les coûts de réfection des réacteurs nucléaires aux États-Unis comme en Ontario ont largement dépassé les prévisions ; que les retards considérables accumulés et les déboires financiers dans lesquels s'enfoncent

la Société de l'énergie du Nouveau-Brunswick et le gouvernement de cette province dans le dossier du réacteur de Pointe Lepreau confirment cette tendance ; et que le coût prévu par Hydro-Québec pour la réfection de Gentilly-2 a déjà plus que doublé depuis 2002, passant de 845 millions à 1,9 milliard de dollars ;

ATTENDU QUE le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme engage le gouvernement du Québec à :

Renoncer à son projet actuel de reconstruction du réacteur nucléaire Gentilly-2 ;

Favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le déclassement de réacteurs nucléaires ; par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales ; par le monitoring de la radioactivité sur le site et sur l'ensemble du territoire québécois ;

Décréter l'abandon de l'électronucléaire sur le territoire du Québec, affirmant ainsi le refus du Québec d'être désigné par la SGDN comme province bénéficiant du nucléaire, et légiférer pour interdire en territoire québécois l'entreposage permanent en surface ainsi que l'enfouissement permanent des déchets radioactifs produits au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde ;

Décréter rapidement un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et le gouvernement inuit du Labrador (celui-ci pour l'exploration), et rendre

permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse ;

Transférer aux municipalités une partie des milliards de dollars prévus pour la reconstruction de G-2 et l'acquisition du réacteur nucléaire de Pointe Lepreau, afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelle énergie par diverses formes d'énergie douce et renouvelable qui créera des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec ;

Et qu'elle recommande à chacune des municipalités du Québec :

D'interdire par résolution formelle l'entreposage et l'enfouissement temporaire ou permanent des déchets radioactifs sur son territoire ;

D'aviser le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, la SGDN et Hydro-Québec de la décision de la municipalité d'interdire, sur son territoire, la gestion temporaire ou permanente des déchets nucléaires produits en territoire québécois ou à l'extérieur du Québec ;

De recommander au gouvernement du Québec l'adoption d'une loi visant à interdire au Québec l'entreposage permanent en surface ou en sous-sol des déchets radioactifs ;

D'insérer dans le schéma d'aménagement de la municipalité les mesures appropriées afin d'interdire l'exploration, l'exploitation et l'enrichissement de l'uranium sur son territoire.

339.10.10 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20h42.



Dépôt de plastique agricole

2^e jeudi du mois de 10h à 15h

Ancien lieu d'enfouissement de Saint-Philippe-de-Néri

(4^e Rang de Mont-Carmel)

Pour information 418-856-2628

Horaire hivernal : 9 décembre 2010, 13 janvier 2011, 10 février 2011, 10 mars 2011, 14 avril 2011



Club Optimiste de Saint-Pacôme

La nouvelle présidente du Club Optimiste de Saint-Pacôme, Mme Marjolaine Anctil, reçoit des mains de Mme Nathalie Brault, lieutenant-gouverneur de la zone 10, la cloche et le marteau symboles de l'autorité de la présidente. C'est sous le thème « Une envolée pour inspirer le meilleur chez les jeunes » que les optimistes entreprennent leurs activités de l'année 2010-2011.

Puisque c'est le 25e anniversaire du Club et le 25e Carnaval, surveillez nos annonces, car vous serez cordialement invités à vous joindre à nos festivités.



Le Comité d'actions contre la pauvreté

Le Comité d'actions contre la pauvreté remercie toutes les personnes qui ont participé à son brunch annuel, le dimanche 17 octobre dernier.

BRAVO ET MERCI à toutes celles et à tous ceux qui ont investi leur énergie et leur talent à l'organisation, à l'accueil et au service.

LA GUIGNOLÉE

Veillez noter que la Guignolée aura lieu cette année, le samedi 11 décembre sous la supervision du Comité d'actions contre la pauvreté. Préparez vos denrées non périssables ou vos dons en argent, des bénévoles passeront à partir de 10 heures.

L'implication de bénévoles est importante et nécessaire. Pour nous faire part de votre disponibilité, veuillez contacter l'une des personnes suivantes : Mme Carmelle Dumont 418-852-2752, Mme Andréa Dubé 418-852-2992 et Mme Jeannette Lévesque : 418-852-3075

LES PANIERS DE NOËL

Le comité d'actions contre la pauvreté a déposé des boîtes dans les différents commerces et à la bibliothèque municipale, dans le but de recueillir des denrées non périssables pour la préparation des paniers de Noël. Nous vous remercions à l'avance de votre générosité habituelle.

Pour les personnes ayant besoin de recevoir un panier de Noël, veuillez nous contacter avant le 12 décembre prochain, au presbytère au 418-852-2095. Vous devez laisser vos coordonnées : nom, adresse, numéro de téléphone, nombre d'adultes et d'enfants et âge des enfants. Veuillez noter que nous devons peut-être établir des critères de sélection pour la distribution, en fonction des denrées recueillies et des demandes reçues.

Priorité pastorale :

Chaque année, en début d'année pastorale, l'équipe pastorale et l'équipe des délégué(e)s paroissiaux choisissent la priorité sur laquelle vont principalement porter leurs efforts au cours de l'année.

Depuis deux ans, la priorité portait sur la formation chrétienne des jeunes et la mise en place des parcours de formation chrétienne. On peut dire que cet aspect de la pastorale a maintenant pris sa vitesse de croisière.

Cependant, il arrivait souvent que des parents nous partagent qu'ils se sentaient un peu démunis devant leur responsabilité d'éducateur de la foi de leurs enfants. C'est pourquoi cette année nous voudrions que nos efforts portent sur la formation chrétienne (ou si vous aimez mieux, sur le cheminement dans la foi) des parents dont les enfants sont en parcours de formation chrétienne.

Nous entendons offrir différentes possibilités pour des parents qui le voudraient de pouvoir approfondir leur foi afin de mieux accompagner leur enfant. Un large éventail est possible allant de rencontres à domicile jusqu'à la formation de petits groupes de parents qui voudraient cheminer ensemble en s'entraîdant. Mais nous voulons encore plus être à l'écoute des demandes qui nous viendraient des parents afin d'y répondre le mieux possibles.

Pour exprimer une demande ou un besoin en ligne avec cette priorité, les parents peuvent communiquer avec le(la) délégué(e) de leur paroisse ou avec les membres de l'équipe pastorale, qu'on peut rejoindre en appelant au bureau des fabriques ou par courriel : fabstphilippe@videotron.ca ou encore : fabriquero@globetrotter.net.

Les délégué(e)s paroissiaux

L'équipe pastorale



Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

LA SÉCURITÉ ET LA PRUDENCE : LES PLUS BEAUX CADEAUX DE NOËL!

Durant la période des fêtes, la Régie Intermunicipale en incendie vous invite à la plus grande prudence. Les pompiers, qui ont votre sécurité à cœur, vous rappellent que la prévention demeure encore un des meilleurs moyens de se protéger et de protéger ceux qu'on aime.

Le sapin de Noël naturel

- Choisissez un arbre dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement.
- Gardez toujours le pied du sapin humide en ajoutant de l'eau tous les jours.
- Éteignez toujours les lumières du sapin lorsque vous quittez votre domicile et dès que vous allez au lit.
- Après les fêtes, dégarnissez votre sapin naturel le plus tôt possible et débarrassez-vous-en selon le règlement en vigueur dans votre municipalité.

Les lumières décoratives

- N'utilisez pas à l'intérieur des lumières décoratives conçues pour l'extérieur.
- Assurez-vous que les guirlandes de lumières qui ornent le sapin sont en bon état.
- N'utilisez jamais de guirlandes lumineuses endommagées, fendillées ou séchées.
- Fixez les guirlandes lumineuses à l'aide de ruban isolant, jamais avec des clous ou des punaises.

Les cordons rallonges

- Assurez-vous du bon état de vos rallonges électriques.
- Utilisez des cordons certifiés par un organisme reconnu comme CSA et ULC.
- Évitez de surcharger les prises de courant et les cordons rallonges.

Pour de plus amples renseignements sur les précautions à prendre pendant la période des fêtes, visitez le site www.msp.gouv.qc.ca/incendie, sous la rubrique *Prévention*.

Le monoxyde de carbone

- Le monoxyde de carbone (CO) est produit lorsqu'un véhicule ou un appareil brûle un combustible comme la gazoline, l'huile, le gaz, le kérosène, le propane et le bois.
- Le CO est inodore, incolore, sans saveur et non irritant.
- Il cause des centaines d'intoxications annuellement au Québec, dont une quinzaine sont mortelles.
- Le CO est présent dans la plupart des domiciles.
- Seul un avertisseur de CO peut détecter sa présence. Un avertisseur de fumée ne protège donc pas contre le CO.

Les sources de CO

- les fournaises à l'huile, les poêles au bois et le chauffage au gaz;
- les appareils de chauffage d'appoint au gaz, au kérosène et au pétrole;
- les appareils fonctionnant au propane ou au gaz comme une cuisinière, un réfrigérateur, une sécheuse et un barbecue;

Les intoxications

Les intoxications surviennent lorsque l'appareil ou le véhicule fonctionne mal ou lorsqu'il est utilisé dans un espace fermé ou mal ventilé. Les bébés, les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques sont plus sensibles aux effets du CO.

Les symptômes :

- faible exposition : mal de tête frontal, nausées et fatigue;
- exposition moyenne : mal de tête frontal persistant avec sensation de battements, nausées, vertiges ou étourdissements, somnolence, vomissements, pouls rapide, baisse de réflexes et du jugement;
- exposition très importante : faiblesse, évanouissement, convulsions, coma et décès.

Prévenir les intoxications

L'entretien de l'appareil de chauffage :

- S'assurer du bon état du système de chauffage en le faisant inspecter par un entrepreneur professionnel au moins une fois par année ou lors d'une modification ou du remplacement du système.
- Lors d'une modification au système de chauffage, s'assurer que la dimension intérieure de la cheminée et du conduit de raccordement est compatible avec le nouvel appareil de chauffage.

Entreposage des bombonnes de propane

Afin d'éviter les fuites, la bombonne de gaz doit toujours se trouver en position verticale. Entreposez les bombonnes à l'extérieur seulement.

Cendres de poêle

Retirez régulièrement les cendres de votre poêle à bois. Entreposez-les dans un récipient de métal avec couvercle, car un tison exposé à l'air libre peut facilement enflammer de l'herbe, des feuilles ou un arbre. Placez toujours le récipient à une bonne distance de la maison et des bâtiments environnants.

Pour se débarrasser des cendres de poêle, il faut s'assurer que les cendres soient bien refroidies avant de les déposer aux vidanges. Quand on est sûr et certain qu'il n'y a plus de danger, il est recommandé de les mettre dans des sacs de plastique bien scellés et assez épais pour qu'il n'y ait pas de rupture.

Formation chrétienne.....pour grandir dans la foi. Sacraments....pour vivre sa foi.

Quand des parents donnent naissance à un enfant, ils s'engagent envers lui pour la vie, nous le savons bien. Qui n'a pas vu des grands-parents très âgés se préoccuper encore de ce qui arrive à leurs grands enfants devenus adultes et autonomes. On n'a jamais fini d'être parents, même on peut dire que les 15-20 premières années sont les plus déterminantes dans l'ordre de l'apprentissage à la vie et à la transmission des valeurs.

Ce qui est vrai du développement d'un enfant au plan humain, l'est aussi de son développement au plan de la foi. Quand des parents décident de faire baptiser un enfant, ils s'engagent aussi envers lui pour la vie ; ils s'engagent à l'aider à grandir dans cette vie nouvelle qu'est la vie chrétienne, tout comme ils l'aident à se développer dans son être d'homme ou de femme.

Dans un passé pas si lointain, l'école assumait une partie des responsabilités des parents dans l'apprentissage de la vie chrétienne de leur enfant. Ce n'est plus le cas. C'est pourquoi les parents sont davantage impliqués dans le cheminement de foi de leur enfant et sont invités à vivre avec lui des parcours qui s'échelonnent, en tout cas pour l'instant, sur une période de quatre ans. Déjà plusieurs parents ont commencé à vivre l'expérience de cheminer dans la foi avec leurs enfants. Certains sont à mi-chemin, d'autres ont pratiquement terminé parce que leurs enfants étaient plus âgés au moment de commencer les parcours et avaient déjà reçu de l'enseignement à l'école.

Même si ces parcours ne constituent pas une préparation aux sacrements comme tels, ils sont une condition préalable pour s'inscrire à la préparation aux sacrements du pardon, de l'eucharistie ou de la confirmation. Je sais que des parents s'interrogent à savoir s'ils vont continuer ou pas leur cheminement de foi avec leur enfant. C'est bien sûr un choix personnel qu'ils ont à faire. Cependant, on sait bien que pas un parent ne déciderait, au plan humain, de cesser d'aider leur enfant à grandir pour devenir un adulte responsable avec une vie bâtie sur des valeurs solides. Le même principe s'applique au plan chrétien. Quand on a fait baptiser son enfant, on exprimait son désir de le voir devenir un chrétien adulte et responsable dans sa foi. Les enfants n'y arriveront pas tout seuls. Ils ont besoin de leurs parents et de la communauté chrétienne pour y arriver. Il est donc normal de poursuivre avec son enfant les parcours d'initiation chrétienne même s'il a fait sa première communion. Celle-ci n'est pas une fin, mais une étape. Et il y en aura d'autres tout au long de la vie de l'enfant, dont la confirmation qu'il est possible de vivre au terme des quatre années de formation chrétienne.

La formation chrétienne vécue à travers les parcours est là pour m'aider à grandir dans la foi. Les sacrements eux sont là pour me permettre de vivre ma foi.

Le baptême fait de moi un chrétien, un disciple de Jésus Christ, la confirmation faite de moi un témoin, un compagnon de route du Christ avec mes frères et mes sœurs dans la foi.

La confirmation est le sacrement de la vie chrétienne. C'est pour cela qu'il est requis pour le mariage, par exemple, même s'il n'est pas « obligatoire ». Même si on n'a jamais fini de grandir au plan humain et au plan chrétien, on peut dire que les quatre années de parcours de vie chrétienne qui sont proposés présentement aux enfants et à leurs parents sont les fondations solides sur lesquelles peut s'enraciner et grandir la vie chrétienne reçue au baptême. Au cours de ce parcours de quatre années, il est possible aux jeunes de vivre les sacrements du pardon, de l'eucharistie et de la confirmation.

Donc les parcours sont commencés pour cette année, mais il suffit de surveiller pour savoir quand les prochains auront lieu pour les parents qui veulent poursuivre le chemin entrepris avec leur enfant ou les parents qui voudraient commencer un parcours.

Simon-Pierre Pelletier, ptre curé



Travail de Rue

Un peu partout dans le comté du Kamouraska

*Service d'Écoute d'Intervention
et de Soutien dans le Milieu*



Nous sommes 3 TR... ...Les 3 mousquetiers... ...présents du mardi au samedi

Jocelyn Vermeulen (mardi @ samedi) *Kathryn April-Grant (mardi @ jeudi)* *Guillaume Guéné-Ouellet (vendredi & samedi)*

Rejoindre les jeunes de 12 à 30 ans... ...Ados... ...Jeunes adultes... ...Jeunes parents... ...et l'entourage

Rues, parcs et espaces publics et autres lieux... – ...dépanneurs, restos, bars et autres commerces... – écoles, ITA, Cégep, Centres d'éducation aux adultes... – ...Maisons et locaux de jeunes... – ... Logements, appartements, maisons... – ...Ressources et organismes publics et communautaires.

*Nous offrons une présence de qualité, personnalisée, sans jugement... & TOTALEMENT CONFIDENTIELLE !!! *

Écoute – Information – Sensibilisation – Prévention – Éducation – Animations thématiques – Responsabilisation - Réduction des méfaits – Accompagnement – Suivis – Contacts avec les ressources et le réseau – Références – Dépannage alimentaire...

Pour tous les types de réalités, problèmes ou difficultés... ...Dans le pur respect de la personne

...relations... – ...intégration... – ... santé physique et mentale... – ... consommation et dépendances... – ... violence, intimidation, abus, harcèlement... – ... sexualité et sexualisation, ITSS, pratiques à risque... – ... juridique, droits et responsabilités, délinquance, criminalité... – ...deuils ...etc.

*Un service de Tandem-Jeunesse... ...Une Auberge u Cœur... ...Hébergement pour les 15 à 22 ans

(418) 856-2202 www.tandem-jeunesse.com & seisme@tandem-jeunesse.com **24h /24 & 7j/7**

*À St-Pacôme...

« Nous sommes présents presque tous les vendredis. Nous allons systématiquement visiter le Local Focus, un service local que nous encourageons et que nous soutenons. Autrement nous visitons les autres aires publiques de même que les divers événements et rassemblements communautaires. Ceci dit, nous sommes aussi sensibles aux préoccupations des communautés que nous desservons. Nous vous encourageons à nous faire part de vos préoccupations et inquiétudes. »



5, rue Iberville, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1G5 • Tél. : 418 867.8545 • acefgpefficacite@videotron.ca



Communiqué Pour diffusion immédiate

Programme Éconologis pour LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES

Rivière-du-Loup, le 13 octobre 2010 - Éconologis est un programme d'efficacité énergétique gratuit pour les ménages à faible et modeste budget. Ce programme est une initiative de l'Agence de l'efficacité énergétique et est livré dans tout le Bas-Saint-Laurent par l'ACEF du Grand-Portage, un organisme communautaire de la région.

Lors de la visite, l'équipe de l'ACEF procède gratuitement à l'implantation de certaines actions notamment le calfeutrage des fenêtres, l'installation de coupe-froid au bas des portes, l'installation d'une pomme de douche à débit réduit, l'ajustement de la température du chauffe-eau, l'ajout d'un aérateur aux robinets et l'installation d'ampoules fluo compactes.

Pour les logements et les maisons dont le système de chauffage répond aux critères, Éconologis prévoit également le remplacement gratuit des vieux thermostats. C'est un électricien qualifié qui viendra installer des thermostats électroniques au cours des mois qui suivent la visite de l'ACEF. Les locataires doivent avoir l'approbation écrite de leur propriétaire.

Ces mesures sont entièrement gratuites pour les ménages qui se qualifient. Les prestataires de l'aide sociale sont admissibles s'ils paient leur facture de chauffage.

Nous encourageons la population du Bas Saint-Laurent à téléphoner au **418 867-8545 (KRTB)** ou au **1-866-762-0269** pour vérifier votre admissibilité.

Nombre d'occupants (chaque enfant compte pour un occupant)	Revenu total du ménage, vérifié par l'avis de cotisation 2009. (prestataires d'aide sociale admissibles sur présentation du carnet de réclamation.)
1 personne	22 229 \$
2 personnes	27 674 \$
3 personnes	34 022 \$
4 personnes	41 307 \$
5 personnes	46 850 \$
6 personnes	52 838 \$
7 personnes et +	52 827 \$



HISTOIRE PEU BANALE D'UN MOULIN BANAL

Les rénovations du Moulin de Saint-Pacôme entrent dans leur dernier droit. Il s'agit de raccorder la bâtisse au système d'égouts. Voilà déjà neuf (9) ans d'efforts de rénovations pendant les fins de semaine et les journées de congé, neuf ans de sollicitations d'entraide auprès des organismes communautaires (ébénistes du cœur, les ateliers du pouce vert, etc.), des amis et surtout de la famille qui touchent à leur fin.

La Corporation du Moulin ne saurait assez remercier ces bénévoles du marteau et du « jus de coude » sans qui cette un peu folle aventure de sauvegarder ce patrimoine bâti n'aurait pu avoir lieu. Merci aussi à ceux qui, par leur appui financier lors de la campagne de levée de fonds « Les amis du moulin », ont permis de payer les coûts des matériaux des rénovations évitant ainsi un recours à des argents publics et subventions de tout ordre.

Pour la suite des choses, la Corporation du Moulin souhaiterait une fin des travaux heureuse et la plus rapprochée possible..., tout en ressentant un brin de fierté vis-à-vis cette revitalisation du plus vieux bâtiment de l'ère préindustrielle du village.

Merci de votre attention
La Corporation du Moulin



Bibliothèque Mathilde-Massé

Au cours du mois à votre BIBLIO

Changement du système de prêt

C'est en décembre que nous changerons notre logiciel de prêt. Du 7 au 19 décembre, nous effectuerons les transactions (prêts, renouvellements et retours) à la main. Nous nous excusons du temps d'attente supplémentaire que ce changement pourra causer.

Vente de livres et de revues

En janvier prochain, nous ferons notre vente annuelle de livres et de revues usagés. Cette année, la sélection sera fort importante. Notez cette date à votre agenda!

Horaire du temps des fêtes

La bibliothèque fermera ses portes durant le temps des fêtes. La dernière journée d'ouverture de 2010 sera le mardi 21 décembre. Nous serons très heureux de vous revoir le mardi 4 janvier 2011.

Nouvelles acquisitions

Plusieurs volumes sont arrivés au cours des derniers mois :

- *Revenir de loin* de Marie Laberge
- *Revivre!* de Guy Corneau
- *L'extravagant voyage du jeune et prodigieux T.S. Spivet* de Reif Larsen
- *Meurtre dans un jardin indien* de Vikas Swarup

De plus, une centaine de polars publiés dans les deux dernières années est aussi sur nos rayons; vous les reconnaîtrez à leur étiquette de couleur verte.

Guignolée

Vous pouvez apporter vos denrées non périssables à la bibliothèque. Une boîte pour les recueillir sera à votre disposition.

Heures d'ouverture de la BIBLIO

Les mardis de 18h30 à 20h30 et les dimanches de 10h00 à 12h00

Téléphone : 418 315-0579

CLUB DU POLAR

AMATEURS DE ROMANS POLICIERS

Le Club du polar
reprend ses activités
en vue de choisir
son **Coup de cœur**
parmi les polars en lice
pour le 10^e Prix Saint-Pacôme
du roman policier.

Serez-vous des nôtres?

Si vous êtes intéressé,
contactez Claudette Isabelle
au 418.852.1612.

ou venez nous voir
à la bibliothèque Mathilde-Massé
le mardi de 18h30 à 20h30
ou le dimanche
de 10h30 à midi.



SAINT-PACÔME
CAPITALE DU ROMAN POLICIER



SKI BAZAR

*LE DIMANCHE
28 NOVEMBRE 2010
de 8h30 à 16h00
à la Station Plein air*

*Apportez vos équipements sportifs
le samedi 27 novembre 2010
entre 13h00 et 16h00*

Pour information : 418.852-2430

DATES À RETENIR

Décembre 2010

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE Les mardis de 18h30 à 20h30 Les dimanches de 10h00 à 12h00 Téléphone 418-315-0579			1 13h Fermières couture	2 13h Age d'or cartes	3 Vidanges 2 19h Club Optimiste	4
5 Brunch Chevaliers de Colomb	6	7 Récupération 1	8 13h Fermières couture	9 13h Age d'or cartes	10 Récupération 2 16h à 23h Ass. poc. pers. hand.	11
12 8h à 15h Brunch Party Noël Club Optimiste	13 19h30 C.A. Age d'or	14 Vidanges 1	15 13h Fermières couture	16 13h Age d'or cartes	17 Vidanges 2	18
19	20	21 Récupération 1	22 13h Fermières couture	23 13h Age d'or cartes	24 Récupération 2	25 Noël
26	27	28 Vidanges 1	29 13h Fermières couture	30	31 Vidanges 2	

ÂGE D'OR « JOIE DE VIVRE » Fête du mois de décembre

Gaétan Lévesque	3	Isabelle Chamberland	13	Pierrette Lajoie	21
Réal Lebel	6	Yvon Lévesque	14	Richard Chamberland Jr	21
Louise Chamberland	8	Noëlla Dubé	15	Michel Bois	23
Gisèle Lévesque	9	Louise Perrault	18	Noëlla Thiboutot	24
Doris Lebel	9	Paul-Eugène Thiboutot	18	Raymond Sirois	25
Carmelle Lévesque Lebel	12	Michel A. Gagnon	19	Norbert Lévesque	27
Johanne Lamarre	13	Luce Lévesque	21	Matilde Lebel	30



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social
7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812